

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 8 mars 1999 pris pour l'application du décret n° 99-164 du 8 mars 1999 fixant les attributions et l'organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de la défense.

Du 13 juin 2007

NOR D E F D 0 7 5 6 8 1 3 A

Texte modifié :

Arrêté du 8 mars 1999 (JO du 9, p. 3518 ; BOC, p. 1950. ; BOEM 110.4.2.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 144 du 23 juin 2007, texte n° 22 ; JO/163/2007.

Le ministre de la défense,

Vu le décret n° 99-164 du 8 mars 1999 modifié fixant les attributions et l'organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de la défense, notamment son article 2 ;

Vu le décret n° 2007-800 du 11 mai 2007 portant création, organisation et fonctionnement de l'établissement public administratif Service hydrographique et océanographique de la marine, notamment son article 1^{er} ;

Vu l'arrêté du 8 mars 1999 modifié pris pour l'application du décret n° 99-164 du 8 mars 1999 fixant les attributions et l'organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de la défense, notamment son article 1^{er},

Arrête :

Art. 1^{er}. À l'article 1^{er} de l'arrêté du 8 mars 1999 susvisé, il est ajouté l'alinéa suivant :

« – Service hydrographique et océanographique de la marine. »

Art. 2. Le secrétaire général pour l'administration est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 juin 2007.

Hervé MORIN.